RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

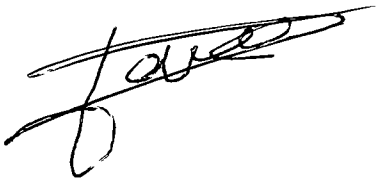
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00825
Numéro SIREN : 818 636 912
Nom ou dénomination : ABEDIS

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2023 sous le numéro de dépôt B2023/000588

ABEDIS

Liasse Fiscale



Liasse Fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2022

Désignation de l'entreprise : ABEDIS — 1 2

Adresse de l'entreprise : 138 Bis ROUTE DE SEYSSES 31100 TOULOUSE — Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET * : 8 1 8 6 3 6 9 1 2 0 0 0 2 9 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 3 1 | 0 3 | 2 0 2 2

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH	977 000	AI	977 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP	11 050	AQ 2 533	8 517
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	287 723	AS 62 989	224 734
	Autres immobilisations corporelles	AT	198 272	AU 33 795	164 477
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	61 500	BI	61 500
	TOTAL (II)	BJ	1 535 545	BK 99 317	1 436 228
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT	642 185	BU	642 185
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	40 337	BY 1 520	38 817
	Autres créances (3)	BZ	350 494	CA	350 494
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	1 475 575	CG	1 475 575
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	92 443	CI	92 443
	TOTAL (III)	CJ	2 601 034	CK 1 520	2 599 514
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	4 136 579	1A 100 837	4 035 742

Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations		Stocks		Créances		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 SD 2022

Désignation de l'entreprise : ABEDIS — Néant ☐*

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 027)		DA	2 027
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB	245 582
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	150
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	699 300
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	271 993
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	1 219 052
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	978 655
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	11 039
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	1 567 300
	Dettes fiscales et sociales		DY	256 014
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	3 682
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)		EB	
	TOTAL (IV)		EC	2 816 690
	Ecarts de conversion passif * **(V)**		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	4 035 742

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus values à long terme *		BF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 974 095
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	761

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Expert-comptable janvier 2022

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABEDIS — Néant ☐ *

			Exercice 11			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	16 760 743	FB	FC	16 760 743
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services *	FG	70 311	FH	FI	70 311
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	16 831 054	FK	FL	16 831 054
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	11 500
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	26 354
	Autres produits (1) (11)				FQ	97
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	16 869 005
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	14 083 666
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(67 849)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	1 139 226
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	117 709
	Salaires et traitements *				FY	870 233
	Charges sociales (10)				FZ	237 202
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : dotations aux amortissements *				GA	70 304
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	1 520
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	71 216
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	16 523 225
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	345 780
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	7 332
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	7 332
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(7 332)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	338 448

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Ergonomics compta - février 2022

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABEDIS — Néant ☐*

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	30 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	30 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	11 002
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	30 000
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	41 002
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(11 002)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	55 453
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	16 899 005
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	16 627 012
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	271 993

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci dessous)	IG	
(3) Dont	Crédit bail mobilier *	HP	
	Crédit bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 *bis* du C G I)	HX	
(6*ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	26 031
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	70 624
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 / obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7 / Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Remboursement Caution CARREFOUR	30 000	30 000
Solde Presse - Arret PRESTALIS	11 002	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

SAGE Experts-comptables janvier 2022

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) — (5) — IMMOBILISATIONS — DGFiP N°2054-SD 2022

Désignation de l'entreprise : ABEDIS — Néant ☐ *

Ne pas reporter le montant des cessions*

CADRE A IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			KD		KE		KF	977 000
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	6 050	KK		KL	5 000
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS	38 668	KT		KU	249 054
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	3 679	KW		KX	179 800
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *		KY		KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	6 753	LC		LD	8 040
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
CORPORELLES	TOTAL III			LN	55 151	LO		LP	441 894
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations			8U		8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés			IP		IR		IS	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières			IT	30 000	IU		IV	61 500
FINANCIÈRES	TOTAL IV			LQ	30 000	LR		LS	61 500
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	85 151	ØH		ØJ	1 480 394

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions : par virement de poste à poste 1		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV		LW	977 000	IX	977 000
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	11 050	MC	11 050
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am des constructions	IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	287 723	ML	287 723
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	183 479	MO	183 479
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	14 793	MU	14 793
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES	TOTAL III		IY		NG		NH	497 045	NI	497 045
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	30 000	2F	61 500	2G	61 500
FINANCIÈRES	TOTAL IV		I3		NJ	30 000	NK	61 500	2H	61 500
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	30 000	ØL	1 535 545	ØM	1 535 545

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2022

Exercice N clos le 31032022

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle

Désignation de l'entreprise ABEDIS

Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238*bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ,
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées »

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

BAGE Experts-comptables janvier 2022

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥ AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 SD 2022

Désignation de l'entreprise ABEDIS — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	608	PN	1 924	PO		PQ	2 533
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	22 205	QA	40 784	QB		QC	62 989
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	1 472	QE	25 841	QF		QG	27 313
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 728	QM	1 754	QN		QO	6 482
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	29 013	QV	70 304	QW		QX	99 317
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	29 013	ØP	70 304	ØQ		ØR	99 317

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Materiel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non vérifié (NP + NQ + NR)	NW		Total général non vérifié (NS + NT + NU)	NY			Total général non vérifié (NW – NY)	NZ							

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			ZO		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2022

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise ABEDIS — Neant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	5T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	- corporelles	6E		6F		6G		6H	
	- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	323	6U	1 520	6V	323	6W	1 520
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	323	TY	1 520	TZ	323	UA	1 520
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	323	UB	1 520	UC	323	UD	1 520
	Dont dotations et reprises — d'exploitation			UE	1 520	UF	323		
	— financières			UG		UH			
	— exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(8) **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFiP N°2057-SD 2022

Désignation de l'entreprise : ABEDIS — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	61 500	UV		UW	61 500
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	1 670		1 670		
	Autres créances clients	UX	38 666		38 666		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	49		49		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	69 837		69 837		
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	46 114		46 114		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP	12 602		12 602		
	Groupe et associés (2)	VC	1 500		1 500		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	220 392		220 392		
	Charges constatées d'avance	VS	92 443		92 443		
	TOTAUX	VT	544 774	VU	483 274	VV	61 500
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	761	761		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	977 893	135 298	549 582	293 013
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	10 139	10 139		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 567 300	1 567 300		
Personnel et comptes rattachés		8C	95 785	95 785		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	69 506	69 506		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 625	3 625		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	97 099	87 099		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	900	900		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 682	3 682		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	2 816 690	VZ 1 974 095	549 582	293 013
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	1 100 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	122 633	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

SAGE Experts-comptables janvier 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise : ABEDIS — **Formulaire** déposé au titre de l'IR : ET — Néant ☐* — Exercice N, clos le : 31/03/2022

I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	271 993
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE				XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-*bis*)	XX				XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39 1 3° et 212 *bis*) *	XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032 NOT SD)								I7	55 453
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7				K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins values nettes à long terme	– imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							I8	
		– imposées au taux de 0 %							ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	Plus values nettes à court terme							WN	
		– Plus values soumises au régime des fusions							WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1 3° et 212 du CGI)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			WQ	120 485
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
								TOTAL I	WR	447 931
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058 B SD, cadre III)								WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	– imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV	
		– imposées au taux de 0 %							WH	
		– imposées au taux de 19 %							WP	
		– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
		– imputées sur les déficits antérieurs							XB	
	Autres plus values imposées au taux de 19 %								Io	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A						XA	
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223B du CGI)								ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.								ZY	
	Majoration d'amortissement *								XD	
	Abattement sur le bénéfice * et exonérations *	Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficultés 44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles (44 *sexies*)	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 *sexies* A)	L5	XF
		Zone franche urbaine TF (art. 44 *octies* A)	ØV		Société investissements immobilier cotées (art. 208 C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA	
		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	1F		Zone franche d'activité NC (art. 44 *quaterdecies*)	XC				
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 *tredecies*)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 *sepdecies*)	PB	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies*)	XS		dont déduction exceptionnelle (entreprise de spectacle (art. 39 *decies* E)	YH		dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* C)	YC	XG 62 591
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* B)	YB		créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* D)	YD		dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* F)	YI		dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* G)	YL	
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
								TOTAL II	XH	62 591
III. RÉSULTAT FISCAL										
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)								XI	385 340
	déficit (II moins I)								XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *									ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)									XN	385 340
									XO	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2022

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP 2058 A 2022
Extension

ABEDIS

REINTEGRATIONS DIVERSES	Montant exercice N
Provision TASCOM 2022	68 734
Dépenses MECENAT	51 751

DEDUCTIONS DIVERSES	Montant exercice N
Provision TASCOM 2021	62 591

SAGE Experts-comptables janvier 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10)

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N°2058-B-SD 2022

Désignation de l'entreprise ABEDIS — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e *bis* Al 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	99 068

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1e *bis* Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-2 .	YN	ligne WI	YO	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintegration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2022

Désignation de l'entreprise ABEDIS — Néant ☐ *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC			Affectations aux réserves – Réserves légales	ZB	
					– Autres réserves	ZD	337 624
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	337 624		Dividendes	ZE	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF	
					Report à nouveau	ZG	
	TOTAL I	ØF	337 624		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	337 624

RENSEIGNEMENTS DIVERS					Exercice N
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ	
	– Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance			YT	63 097
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	320 457
	– Personnel extérieur à l'entreprise			YU	38 686
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	195 157
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	521 828
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	1 139 226
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW	39 660
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	78 049
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			YX	117 709
TVA	– Montant de la TVA collectée			YY	2 086 826
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	2 127 153
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *			ØB	
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%
	– Numéro de centre agréé *	XP		– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par l'art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies*			RH	

RÉGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 10 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 10 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

SAGE Experts-comptables janvier 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

⑫ DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise ABEDIS — Neant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations*	1	Depots et caution	30 000				30 000
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	Long terme ⑩ 15 % ou 12,80 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus value taxables à 19 % (1) ⑪
I - Immobilisations*	1	30 000						
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪						

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 210 E du CGI

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B-SD 2022

Désignation de l'entreprise : ABEDIS | Formulaire déposé au titre de l'IR | EU | | Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* CGI)				
	TOTAL 1				

Origine	Imposition répartie		Montant net des plus values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* du CGI) (à préciser) au titre de	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

[] Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

[] Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintegrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables - janvier 2022

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME** DGFiP N° 2059-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 52 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABEDIS Neant [X] *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 %	
❷ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *nexies*-0 bis du CGI) ❶	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *nexies*-0 du CGI) ❶	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine (1)		Moins values à 12,8 % (2)	Imputations sur les plus values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % (3)	Solde des moins-values à 12,8 % (4)
Moins-values nettes	N			
Moins values nettes à long terme subies au cours des dix exercices anterieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1			
	N 2			
	N 3			
	N 4			
	N 5			
	N 6			
	N 7			
	N 8			
	N 9			
	N 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine (1)		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le resultat de l'exercice (5)	Solde des moins values à reporter col J S+D+F-G-H (6)
		À 19 %, ou 15 % (2)	A 19 % ou 15 % imputables sur le resultat de l'exercice (3)	À 15 % ou 19 % (4)		
Moins values nettes	N					
Moins values nettes à long terme subies au cours des dix exercices anterieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1					
	N 2					
	N 3					
	N 4					
	N 5					
	N 6					
	N 7					
	N 8					
	N 9					
	N 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impot sur les sociétés relevent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2022

formulaire obligatoire (article 53A du Code général des Impôts)

(15) RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RESERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N°2059-D-SD 2022

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ABEDIS — Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(16)

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2022

Désignation de l'entreprise ABEDIS — Néant ☐*

Exercice ouvert le 01042021 et clos le: 31032022 — Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel *	YP	41,00
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	16 831 054
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	16 831 054
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	97
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	11 500
Variation positive des stocks	OD	67 849
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	79 446
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	14 235 366
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	724 730
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	71 216
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	15 031 312
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	1 879 188
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 879 188

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	16 831 054	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	41,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY	01/04/2021		GZ	31/03/2022
Date de cessation				HR	/ /

SAGE Experts-comptables janvier 2022

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU
Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés* et dans la notice n° 2032 NOT-SD au *§ déclaration des effectifs*

Formulaire obligatoire (art 38 de l'ann III au C G I)

N° de dépôt

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFiP N°2059-F-SD 2022

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31032022 N° SIRET 8 1 8 6 3 6 9 1 2 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABEDIS

ADRESSE (voie) 138 Bis ROUTE DE SEYSSES

CODE POSTAL 31100 VILLE TOULOUSE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	1300
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.A.P.L. Dénomination FINANCIERE ZELMAT

N° SIREN (si société établie en France) 524252343 % de détention 86,67 Nb de parts ou actions 1300

Adresse : N° 10 Voie RUE DU FOUNTIL

Code Postal 31410 Commune MAUZAC Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LECPUT Prénom(s) PIERRE

Nom marital % de détention 13,33 Nb de parts ou actions 200

Naissance: Date 21/10/1970 N° Département Commune NEVERS Pays

Adresse : N° 24 Bis Voie ALLEE JULIA

Code Postal 31190 Commune GRAZAC Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

BADE Experts-comptables janvier 2022

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFiP N°2059-G-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31032022 N° SIRET 818636912000029

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABEDIS

ADRESSE (voie) 138 Bis ROUTE DE SEYSSES

CODE POSTAL 31100 VILLE TOULOUSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2065-SD
2022

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01042021	et clos le	31032022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. *209-0 B* (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social
ABEDIS 138 Bis ROUTE DE SEYSSES 31100 TOULOUSE	
SIRET 8 1 8 6 3 6 9 1 2 0 0 0 2 9	**Mél :** adm.mondonville@orange.fr
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées : Supermarchés — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux normal : 395 340 — Déficit

Bénéfice imposable à 15 % — Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme imposables à 19% — Autres PV imposables à 19% — PV à long terme imposables à 0% — PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* — Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* — Zone franche d'activité, art 44 *quaterdecies* — Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies* — Zone franche Urbaine — Territoire entrepreneur, art . 44 *octies* A — Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*

Société d'investissement immobilier cotée — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater* W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom / Adresse — N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom / Adresse — N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI : X — NON : — Si oui, indication du logiciel utilisé : Sage Coala

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SARL BRUNAUD BERTONI & ASSOCIES 21 BOULEVARD DES LANDES 31800 ESTANCARBON — Tél 0561953900	Tél
OGA/OMGA — Viseur conventionné — (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné	Date 26062022 Lieu TOULOUSE
	Qualité et nom du signataire Président ABEL ZELMAT
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature

Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ ***prestataire :***

SAGE Experts-comptables janvier 2022

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 *bis*-SD
2022

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)				c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e	
				f	
				g	
				h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j	
Montant des revenus répartis (5)				*Total (e à h)*	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art 48-1 à 6 ann. III au CGI) * SARL tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS associés en nom ou commanditités * SEP et sté de copropriétaires de navires associés gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées*				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
PIERRE LECRUT 24 Bis ALLEE JULIA 31190 GRAZAC	200						
FINANCIERE ZELMAT 10 RUE DU POUNTIL 31410 MAUZAC	1300						

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (6)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (6)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

SADE Experts-comptables janvier 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire obligatoire (article 54 *quater* du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067
(2022)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE ____ ou exercice

Désignation de l'entreprise ABEDIS

Adresse 138 Bis ROUTE DE SEYSSES 31100 TOULOUSE

du 01/04/2021

au 31/03/2022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFERENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	18 141
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	18 141

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v notice ❶)

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
- de l'exercice 2022. (total col.9 + total col 10) ❿	18 141	- de l'exercice . 2022.. ❿	385 340
- de l'exercice précédent ❿	18 447	- de l'exercice précédent ❿	479 584

Nom et qualité du signataire ABEL ZELMAT
Président

À TOULOUSE, le 26062022

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2022	**Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI**	2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art 209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art 209-II 2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

SAGE Experts-comptables janvier 2022

2022	**Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit**	**2468**

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Resultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
Total	

3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

Date de l'agrément	Résultat net imposable a taux réduit sous agrément
Total	

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

2022	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE	2069RCI
Exercice du 01/ 04 au 31 / 03 ou au titre de l'année N	Néant	
	PME au sens communautaire	
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)		
	Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		

I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
MEC	46 662

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siége est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	77 770
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de présenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situees dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

SAGE Expert-comptables janvier 2022

ABEDIS
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 027 euros
Siège social : 138 bis, route de Seysses
31100 TOULOUSE
RCS TOULOUSE : 818 636 912

* * * *

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DES ACTIONNAIRES
DU 26 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre, à dix heures, au siège social, les actionnaires de la société ABEDIS, société par actions simplifiée au capital de 2 027 euros, divisé en 2 027 actions de 1 euro chacune, ont tenu l'assemblée générale ordinaire sur convocation du président.

La feuille de présence est émargée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par le Président, Monsieur Abel ZELMAT es-qualité de gérant de la Société "FINANCIERE ZELMAT".

La société A2H AUDIT HARDTMEYER - HUC commissaire aux comptes est présente.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société,
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- la copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes avec l'avis de réception,
- la feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés,
- Le texte des projets de résolutions.
- Le rapport de gestion
- Les rapports du commissaire aux comptes,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2022

A la demande du Président, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- Rapports du Président et du commissaire sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022,

- Rapport sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce,

- Approbation desdits comptes, bilan et conventions,

- Affectation des résultats,

- Approbation des dépenses visées à l'article 39-4 et 223 du Code Général des Impôts,

- Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant,

Il donne lecture du rapport du Président, puis présente à l'assemblée le compte des résultats, les documents de synthèse et le bilan.

Monsieur BILLY donne lecture des rapports du commissaire aux comptes. Enfin, la discussion est ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Président et du commissaire aux comptes ainsi que du rapport spécial dudit commissaire sur l'exercice clos le 31 mars 2022, approuve les comptes et le bilan de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 271 993 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale propose enfin de procéder à la distribution de 300.000,00 € de dividendes incluant le bénéfice de l'exercice 2021-2022 et un prélèvement sur le compte autres réserves de 28 007,00 €.
L'assemblée générale donne, en conséquence, au président, quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION - CONVENTIONS DE L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve la convention mentionnée dans ce rapport au titre des nouvelles conventions réglementées.

Après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes, l'Assemblée générale prend acte que la convention de prestations de services avec la Société FINANCIERE ZELMAT s'est poursuivie au cours de l'exercice.
Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale, sur la proposition du Président, décide d'affecter les bénéfices de l'exercice s'élevant à 271 993 euros à la distribution de dividendes et le prélèvement sur le compte autres réserves de 28 007,00 €.

L'assemblée générale reconnaît en outre, que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., les rapports présentés mentionnent qu'aux cours des exercices antérieurs il a été distribué, savoir :

EXERCICE	DIVIDENDE GLOBAL	DIVIDENDES PAR ACTION
2018 – 2019	300 000	200,00
2019 – 2020	22 500	22,50
2020 – 2021	0	0

Cette résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION – APPROBATION DES DEPENSES ET DES CHARGES VISEES AUX ARTICLES 39-4 ET 223 DU C.G.I.

L'assemblée générale constate en statuant en application de l'article 39-4 et 223 du Code Général des Impôts qu'il n'existe aucune charge ou dépense somptuaire au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée.

CINQUIÈME RÉSOLUTION – COMMISSAIRE AUX COMPTES

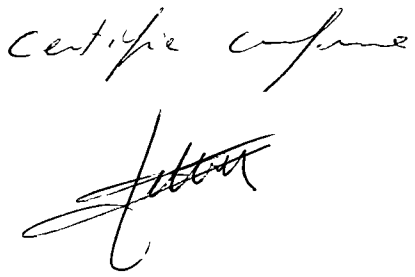
L'assemblée constate que le mandat du commissaire au compte arrive à son terme. La Société est donc tenue, en application des dispositions de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce, de procéder à la désignation d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant.

En conséquence, il propose à la collectivité des associés de nommer pour une période de six exercices la société A2H AUDIT HARDTMEYER – HUC, société par actions simplifiée, ayant son siège social à BOUJAN-SUR-LIBRON (34760) Immeuble Espace 2 B -6, Mail Philippe Lamour et immatriculée sous le SIREN 389478041.

L'Assemblée générale prend acte que la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016. En conséquence de quoi, la Société CECCOTTI THIERRY & ASSOCIES n'est pas renouvelé, ni remplacé.

Cette résolution est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée,
et le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau.



ABEDIS
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 027 euros
Siège social : 138 bis, route de Seysses
31100 TOULOUSE
RCS TOULOUSE : 818 636 912

RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

Monsieur,

Nous vous présentons, conformément aux dispositions légales, les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022 et vous rendons compte de notre gestion au cours de cet exercice.
Le commissaire aux comptes fait lecture de son rapport. La parole est ensuite rendue à Monsieur ZELMAT.

I - COMPTE RENDU DE L'EXERCICE CLOS LE 31 mars 2022

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport que le chiffre d'affaires HT net s'est élevé à 16 831 054 euros contre 15 248 525 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 10,38 %.

Le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 271 993 euros contre 337 624 euros pour l'exercice précédent.

Les salaires, traitements et charges sociales s'élèvent à 1 107 435 euros et représentent 6,58 % du chiffre d'affaire.

Le résultat d'exploitation ressort à 345 780 euros contre 402 047 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 338 448 euros contre 402 047 euros pour l'exercice précédent.

Mention des dépenses non déductibles :

Nous vous rappelons qu'au titre de l'exercice écoulé, la société n'a exposé aucune dépense somptuaire visée par l'article 39-4 du Code Général des Impôts, et de même, aucun intérêt excédentaire n'a été versé durant cet exercice.

Mention de certaines dépenses déductibles :

Néant

Prestations réciproques :

Néant

II – ANALYSE DE L'EXERCICE, PERSPECTIVES D'AVENIR ET PREVISIONS POUR L'EXERCICE EN COURS

Le C.A. enregistré au cours de l'exercice est en progression de 10,38 % par rapport aux C.A.de l'exercice précédent. La Pandémie COVID 19 n'a pas eu de conséquence négative sur l'activité commerciale, les principales difficultés rencontrées au cours de cette période ont été la gestion du personnel et l'application des mesures sanitaires. L'exercice s'est clôturé quasi concomitamment avec le début de la guerre en Ukraine.

Monsieur ZELMAT vous expose les raisons et les perspectives d'avenir étant ici précisé que les indicateurs sont globalement satisfaisant.

Il précise que le principal moteur de cette progression est la station-service voit son chiffre d'affaire augmenter de 44,11 % par rapport à l'année passée.

Concernant le résultat net, Monsieur ZELMAT indique qu'il a légèrement diminué sur le dernier exercice.
Ce léger repli s'explique par deux facteurs :

- une plus importante dotation aux amortissements.
- une augmentation des charges externes

Sur les projets à venir, nous sommes passés en Commission CDAC le 15 décembre 2021 et avons obtenu un avis favorable pour un agrandissement de 530 m² soit 2245 m². Nous allons amener des services en plus comme le Shopopop, le snacking, les préparations culinaires fait maison, animalerie vrac, caisses autonomes.

Le permis a été déposé et nous attendons l'accord de CARREFOUR PROPERTY qui lui attente l'accord de la copropriété.

III - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant

IV - AFFECTATION DES RESULTATS

L'affectation des résultats que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter les bénéfices de l'exercice s'élevant à 271 993 euros aux dividendes auquel s'ajoute 28 007 euros prélevés sur les autres réserves pour une distribution totale de 300 000 euros.

V - DIVIDENDES DISTRIBUES

Nous vous rappelons qu'il a été distribué au cours des trois exercices antérieurs les dividendes suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE GLOBAL	DIVIDENDES PAR ACTION
2018 – 2019	300 000	200,00
2019 – 2020	22 500	22,50
2020 – 2021	0	0

VI - RENOUVELLEMENT DE MANDATS

NEANT

VII - CONVENTIONS DE L'ARTICLE L227-10 DU CODE DE COMMERCE

Les nouvelles modalités de la convention de service avec la société FINANCIERE ZELMAT ont été exposées par Monsieur ZELMAT.
Vous observerez qu'elles se sont faites à des conditions normales. Notre commissaire aux comptes vous en donne lecture.

VIII – IX – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Monsieur ZELMAT rappelle qu'au cours du dernier exercice et suite à l'acquisition du fonds de commerce, une augmentation de capital est intervenue le 1er avril 2021.

IX – ACTIVITES EN MATIERE DE R&D

NEANT

X – MODIFICATIONS INTERVENUES

Organes de gestion : NEANT

Capital social : augmentation du capital social pour le porter à la somme de 2 027 euros ainsi qu'il a été rappelé ci-avant.

Aliénations D'actions : NEANT

XI – INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

La Société est dans l'incapacité de fournir les informations éditées pas les articles L. 441-14 et D. 441-6, I du Code de commerce sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de clos clients en indiquant le nombre total de factures reçues et émises non réglées ou ayant connu un retard de paiement au 31/03/2022.

XII – PRESENTATION DES COMPTES

La présentation des comptes est celle exigée par la loi comptable.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Votre commissaire aux comptes relate par ailleurs dans son rapport général l'accomplissement de la mission qui lui est dévolue par la loi.
Votre conseil vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le Président.



ABEDIS
Société par Actions Simplifiée
Capital social : 2 027 €
138 Bis Route de Seysses
31100 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 318 636 912

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 Mars 2022

SAS A2H AUDIT
HARDTMEYER-HUC
Commissaire aux Comptes
Immeuble Espace 2B
6 Mail Philippe Lamour
34760 BOUJAN SUR LIBRON

A l'Assemblée Générale de la société ABEDIS,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABEDIS relatifs à l'exercice clos le 31 Mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

2-1-Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2-2-Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1er Avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3- Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID 19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne le traitement comptable et fiscal appliqué à l'acquisition du fonds de commerce exposée sous la rubrique 1.5 « FONDS COMMERCIAL » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D 441-6 du Code de Commerce ne nous ont pas été communiquées. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

5- Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6- Responsabilité du Commissaire aux Comptes relative à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

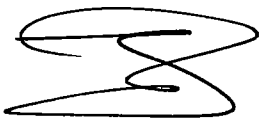
Comme précisé par l'article L 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

BOUJAN SUR LIBRON,
Le 9 Septembre 2022

SAS A2H AUDIT - HARDTMEYER-HUC

J. BILLY



ANNEXES

- DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
- COMPTES ANNUELS

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

Période du 01/04/2021 au 31/03/2022 — Présenté en Euros — Edité le 22/07/2022

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/03/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial	977 000		977 000	24,21		
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	11 050	2 533	8 517	0,21	5 442	0,23
Installations techniques, matériel & outillage industriels	287 723	62 989	224 734	5,57	16 464	0,68
Autres immobilisations corporelles	198 272	33 795	164 477	4,08	4 232	0,18
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	61 500		61 500	1,52	30 000	1,25
TOTAL (I)	***1 535 545***	***99 317***	***1 436 228***	35,59	***56 137***	2,33
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	642 185		642 185	15,91	574 336	23,69
Avances & acomptes versés sur commandes					8 027	0,33
Clients et comptes rattachés	40 337	1 520	38 817	0,96	35 660	1,48
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	1 662		1 662	0,04	1 778	0,07
. Personnel	49		49	0,00	2 517	0,10
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	69 837		69 837	1,73	55 585	2,31
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	46 114		46 114	1,14	83 434	3,47
. Autres	232 832		232 832	5,77	277 971	11,56
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	1 475 575		1 475 575	36,56	1 300 121	54,07
Charges constatées d'avance	92 443		92 443	2,29	8 768	0,36
TOTAL (II)	***2 601 034***	***1 520***	***2 599 514***	64,41	***2 348 197***	97,67
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***4 136 579***	***100 837***	***4 035 742***	100,00	***2 404 335***	100,00

S.H.H C.A.C

BILAN PASSIF

Période du 01/04/2021 au 31/03/2022

Présenté en Euros

Edité le 22/07/2022

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 2 027)	**2 027**	0,05	**1 500**	0,06
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	245 582	6,09		
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	150	0,00	150	0,01
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	699 300	17,33	361 676	15,04
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	***271 993***	6,74	***337 624***	14,04
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***1 219 052***	30,21	***700 950***	29,15
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	977 893	24,23		
. Découverts, concours bancaires	761	0,02	727	0,03
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	10 139	0,25		
. Associés	900	0,02		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			48 069	2,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 567 300	38,84	1 352 228	56,24
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	95 785	2,37	112 746	4,69
. Organismes sociaux	69 506	1,72	77 643	3,23
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 625	0,09	5 380	0,22
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	87 099	2,16	77 691	3,23
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	3 682	0,09	28 901	1,20
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	***2 816 690***	69,79	***1 703 385***	70,85
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***4 035 742***	100,00	***2 404 335***	100,00

S.H.H C.A.C

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/04/2021 au 31/03/2022 — Présenté en Euros — Edité le 22/07/2022

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/03/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)			
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	16 760 743		16 760 743	99,58	15 210 092	99,75	1 550 651	10,19
Production vendue biens								
Production vendue services	70 311		70 311	0,42	38 433	0,25	31 878	82,94
Chiffres d'Affaires Nets	**16 831 054**		**16 831 054**	100,00	**15 248 525**	100,00	**1 582 529**	10,38
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			11 500	0,07			11 500	N/S
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			26 354	0,16	4 860	0,03	21 494	442,26
Autres produits			97	0,00	81	0,00	16	19,75
Total des produits d'exploitation (I)			***16 869 005***	100,23	***15 253 466***	100,03	***1 615 539***	10,59
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			14 083 666	83,68	12 569 372	82,43	1 514 294	12,05
Variation de stock (marchandises)			-67 849	-0,39	6 457	0,04	-74 306	N/S
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			1 139 226	6,77	943 049	6,18	196 177	20,80
Impôts, taxes et versements assimilés			117 709	0,70	118 830	0,78	-1 121	-0,93
Salaires et traitements			870 233	5,17	890 737	5,84	-20 504	-2,29
Charges sociales			237 202	1,41	244 167	1,60	-6 965	-2,84
Dotations aux amortissements sur immobilisations			70 304	0,42	7 924	0,05	62 380	787,23
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant			1 520	0,01	323	0,00	1 197	370,59
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			71 216	0,42	70 560	0,46	656	0,93
Total des charges d'exploitation (II)			***16 523 225***	98,17	***14 851 418***	97,40	***1 671 807***	11,26
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**345 780**	2,05	**402 047**	2,64	**-56 267**	-13,99
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			7 332	0,04			7 332	N/S
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			***7 332***	0,04			***7 332***	N/S
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			**-7 332**	-0,03			**-7 332**	N/S
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			**338 448**	2,01	**402 047**	2,64	**-63 599**	-15,81

S.H.H C.A.C

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/03/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			30 709	0,20	-30 709	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	30 000	0,18			30 000	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	***30 000***	0,18	***30 709***	0,20	***-709***	-2,30
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11 002	0,07	6 525	0,04	4 477	68,61
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	30 000	0,18			30 000	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	***41 002***	0,24	***6 525***	0,04	***34 477***	528,38
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-11 002**	-0,06	**24 183**	0,16	**-35 185**	-145,48
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	55 453	0,33	88 606	0,58	-33 153	-37,41
Total des Produits (I+III+V+VII)	***16 899 005***	100,40	***15 284 174***	100,23	***1 614 831***	10,57
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	***16 627 012***	98,79	***14 946 550***	98,02	***1 680 462***	11,24
RÉSULTAT NET	**271 993** *Bénéfice*	1,62	**337 624** *Bénéfice*	2,21	**-65 631**	-19,43
Dont Crédit-bail mobilier			1 512	0,01	-1 512	-100,00
Dont Crédit-bail immobilier						

S.H.H C.A.C

ANNEXE

Période du 01/04/2021 au 31/03/2022 Aux comptes annuels présentée en EUROS Edité le 01/08/2022

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2022 dont le total est de 4 035 741,99 E
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 271 992,87 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/04/2020 au 31/03/2021.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Fonds commercial
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements financiers
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés
- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ☒ continuité de l'exploitation,
- ☒ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ☒ indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- ☒ immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- ☒ immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	*de 01 à 03 ans*
Brevets	*07 ans*
Agencements, aménagements des terrains	*de 06 à 10 ans*
Constructions	*de 10 à 20 ans*
Agencement des constructions	*12 ans*
Matériel et outillage industriels	*05 ans*
Agencements, aménagements, installations	*de 06 à 10 ans*
Matériel de transport	*04 ans*
Matériel de bureau et informatique	*de 03 à 10 ans*
Mobilier	*de 05 à 10 ans*

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
MARCHANDISES				
Marchandises revendues en l'état	642 185	574 336	67 849	
APPROVISIONNEMENTS	0	0		
Autres Approvisionnement				
TOTAL I	642 185	574 336	67 849	

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

Au 1er Avril 2021, la société a acquiert le fond de commerce pour la somme de 977 000 Euros.

1.6 - Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

1.6.1 - Avec impact sur l'activité de l'entreprise, mais sans être en capacité de le chiffrer et sans remise en cause de la continuité

Conformément aux recommandations de l'ANC du 24 juillet 2020, il est proposé deux approches alternatives : l'approche ciblée ou l'approche d'ensemble. La première présente les principaux impacts jugés pertinents, la seconde s'attache à présenter l'ensemble des impacts, leurs interactions et leur incidence sur les agrégats usuels. Nous avons retenu l'approche ciblée en raison de la difficulté à mesurer les conséquences relatives à cette situation.

En raison de l'épidémie mondiale de Covid-19 et des mesures de confinement décidées par le gouvernement à compter du 17 Mars 2020, la société n'a pas été impactée sur l'exercice clos au 31/03/2022.

A la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos au 31/03/2022, la société n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

☐

☒ Etablissement des états financiers en conformité avec :

☐

☐ ☒ le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017

☐ ☒ les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit°, créat° viremt pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles			*977 000*
Terrains			
Constructions sur sol propre	*6 050*		*5 000*
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels	*38 668*		*249 054*
Autres install., agencements, aménagements	*3 679*		*179 800*
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	*6 753*		*8 040*
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	*55 151*		*441 894*
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	*30 000*		*61 500*
TOTAL	*30 000*		*61 500*
TOTAL GENERAL	*85 151*		*1 480 394*

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles			*977 000*	*977 000*
Terrains				
Constructions sur sol propre			*11 050*	*11 050*
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels			*287 723*	*287 723*
Autres install., agencements, aménagements			*183 479*	*183 479*
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			*14 793*	*14 793*
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			*497 045*	*497 045*
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		*30 000*	*61 500*	*61 500*
TOTAL		*30 000*	*61 500*	*61 500*
TOTAL GENERAL		*30 000*	*1 535 545*	*1 535 545*

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	608	1 924		2 533
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels	22 205	40 784		62 989
Installations, agencements divers	1 472	25 841		27 313
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	4 728	1 754		6 482
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	29 013	70 304		99 317
TOTAL GENERAL	29 013	70 304		99 317

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre	1 924				
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales,agencements,constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels	40 784				
Installations, agencements divers	25 841				
Matériel de transport					
Mat. de bureau, informatique, mobilier	1 754				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	70 304				
TOTAL GENERAL	70 304				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

5 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions règlementées				
TOTAL Provisions règlementées				
Pour litiges				
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	*323*	*1 520*	*323*	*1 520*
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	*323*	*1 520*	*323*	*1 520*
TOTAL GENERAL	*323*	*1 520*	*323*	*1 520*
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation		*1 520*	*323*	
- financières				
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

6 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	61 500		61 500
Clients douteux ou litigieux	1 670	1 670	
Autres créances clients	38 666	38 666	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	49	49	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices	69 837	69 837	
- T.V.A.	46 114	46 114	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	12 602	12 602	
Groupe et associés	1 500	1 500	
Débiteurs divers	220 392	220 392	
Charges constatées d'avance	92 443	92 443	
TOTAL GENERAL	544 774	483 274	61 500
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum	761	761		
- plus d'un an	977 893	135 298	549 582	293 013
Emprunts et dettes financières	10 139	10 139		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 567 300	1 567 300		
Personnel et comptes rattachés	95 785	95 785		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	69 506	69 506		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	3 625	3 625		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	87 099	87 099		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	900	900		
Autres dettes	3 682	3 682		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	2 816 690	1 974 095	549 582	293 013
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 100 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	122 633			
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

7 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

7.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	*91 888*
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	*91 888*

7.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	*1 287*
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	*191 428*
Dettes fiscales et sociales	*207 699*
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	*400 415*

7.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	*92 443*	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	*92 443*	

Commentaires:

7.4 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	*1 500*	*1,00*
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice	*527*	*1,00*
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	*2 027*	*1,00*

Commentaires:

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

7.5 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	*16 760 743*
Ventes de produits finis	
Prestations de services	*70 311*
TOTAL	*16 831 054*

Répartition par marché géographique	Montant
France	*16 831 054*
Etranger	
TOTAL	*16 831 054*

7.6 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat av. Impots	Impots
Résultat courant	*338 448*	
Résultat exceptionnel (et participation)	*-11 002*	
Résultat comptable	*271 993*	

Commentaires:

8 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

8.1 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	*61 500*
Engagements en matière de pensions	
Autres engagements donnés :	
Nantissement du fond de commerce	*1 100 000*
TOTAL	*1 161 500*
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties	*10 139*
Autres engagements reçus :	
TOTAL	*10 139*
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

8.2 - ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite			
pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées			
pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres			
indemnités pour personnel en activité			
TOTAL			

Commentaires:
Au 31 Mars 2022, le montant des engagements des IFC se montent à 63 781 Euros et n'ont pas été provisionné au bilan.

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes Durée de l'exercice	31/03/2022 12 mois	31/03/2021 12 mois	31/03/2020 12 mois	31/03/2019 12 mois	31/03/2018 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	*2 027*	*1 500*	*1 500*	*1 500*	*1 500*
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	*16 831 054*	*15 248 525*	*14 022 446*	*12 849 110*	*11 753 504*
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	*398 947*	*433 979*	*447 815*	*251 628*	*210 629*
c) Impôt sur les bénéfices	*55 453*	*88 606*	*106 336*	*47 064*	*31 100*
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	*343 494*	*345 373*	*341 479*	*204 564*	*179 529*
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	*271 993*	*337 624*	*334 937*	*209 084*	*172 633*
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	*870 233*	*890 737*	*794 273*	*739 610*	*691 735*
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	*237 202*	*244 167*	*232 411*	*226 128*	*218 487*

Observations complémentaires